

# URGENCE

## POUR LES LIBERTÉS POUR LES DROITS

### OÙ SONT PASSÉES NOS LIBERTÉS ?

Au nom de la peur - peur de l'insécurité, du terrorisme, des « violences urbaines », du « choc des civilisations », de la « dangerosité » des malades mentaux, des pédophiles, de la jeunesse et des habitants des quartiers pauvres -, chaque contre-réforme baptisée « réforme » fait reculer les libertés.

En tant que citoyen, en tant que professionnel, chacun d'entre nous est sommé de contribuer à une société de surveillance généralisée. Le médecin doit surveiller l'assuré social, le fonctionnaire dénoncer le sans-papiers, le travailleur social la famille en difficulté. C'est la société du chacun pour soi, du fichage et du soupçon, du tous contre tous.

En vingt ans, le nombre de détenus, la durée des peines, le nombre des gardes à vue ont doublé. Le chef des gamins de *La Guerre des boutons* passerait aujourd'hui trois mois en prison. Un enfant de six ans se fait arrêter devant son école sur un simple soupçon à l'insu de ses parents. Le tout pénal, le détournement de la police au mépris de nos libertés, c'est la société de l'enfermement et de l'arbitraire.

### PARCE QUE NOUS VOULONS :

- ▶ la protection de la vie privée et des libertés, non la surveillance généralisée ;
- ▶ une justice indépendante, une police républicaine au service de la sûreté de tous, non la gestion policière de l'ordre social érigée en garantie de l'impunité de l'Etat ;
- ▶ le respect de la dignité de tous, non la chasse aux étrangers et aux « différents » ;
- ▶ l'effectivité des droits sociaux, non la régression sociale et la précarité ;
- ▶ la séparation des pouvoirs et le contrôle citoyen des gouvernants, non la monarchie élective et la main mise sur toutes les institutions.

### PARCE QUE NOUS REVENDIQUONS :

une conception du Politique qui, au lieu de se nourrir de la peur et de la fragmentation sociale, place au cœur de l'éthique démocratique les libertés individuelles et collectives et la construction de nouvelles solidarités.

**La Ligue des droits de l'Homme** invite les citoyennes et les citoyens, leurs associations, organisations syndicales et politiques, à débattre largement. A penser ensemble un autre chemin vers un avenir plus humain, plus juste et plus solidaire.

### OÙ SONT PASSÉES L'ÉGALITÉ ET LA SOLIDARITÉ ?

Au nom de la marchandisation et de la concurrence généralisée, chaque contre-réforme fait reculer les droits sociaux, les services publics.

Alors que la France est plus riche qu'il y a vingt ans, chômage, exclusions, inégalités et discriminations ravagent le corps social. Travailler, se nourrir, se loger, se soigner, accéder à l'éducation et à la culture : autant de droits fondamentaux niés par de formidables concentrations d'argent, de pouvoirs et de privilèges.

Rien de tout cela n'est fatal. Rien ne nous condamne à subir l'injustice, à craindre l'avenir, à nous méfier les uns des autres.

En France comme en Europe, des forces associatives, sociales et politiques partagent la conviction qu'il n'est de société que solidaire. Ces forces sont diverses, divisées parfois, mais peuvent se rassembler autour des mêmes valeurs d'humanité. Il est temps d'en débattre ensemble, pour bâtir une société de solidarité.

### LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME EN CAMPAGNE

-  Ce qui asphyxie la démocratie
-  Exclusion sociale, inégalités : jusqu'où ?
-  Droits des étrangers : tous concernés
-  Justice et égalité au défi de la gestion policière
-  L'inquiétant projet d'une société de surveillance

  
LDH  
AGIR ENSEMBLE





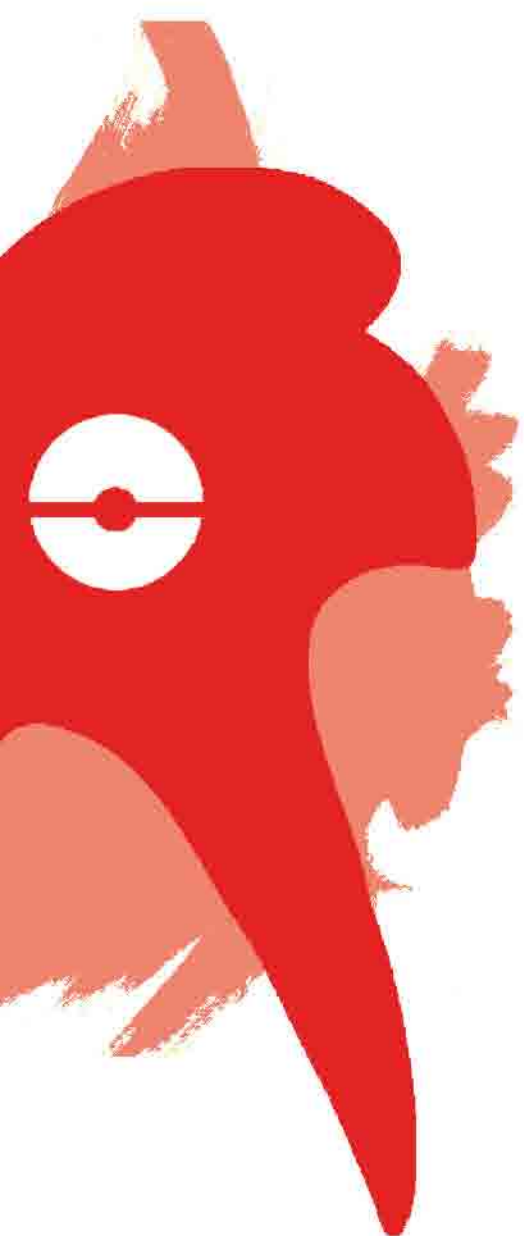
# Justice et égalité au défi de la gestion policière

---

**Pour garantir la sûreté et la sécurité des citoyens, la justice et la police sont des institutions essentielles. Elles travaillent main dans la main : sans justice, pas de droit ; sans police, pas de sécurité. Malheureusement les rapports entre citoyens et police ne cessent de se dégrader tandis que, parallèlement, le fonctionnement au quotidien de la justice pénale offre une image consternante. Il y a urgence à repenser leurs objectifs, leurs moyens, leurs fonctionnements.**

---

## ► POLITIQUE DE LA PEUR ET INFLATION LÉGISLATIVE...



Dans un monde qui n'est ni simple ni rassurant, les sentiments de peur et de sécurité sont devenus des enjeux politiques de premier plan. On les retrouve notamment au cœur des campagnes de l'élection présidentielle et ils sont instrumentalisés au quotidien. Ainsi suffit-il d'un fait divers tragique pour que le gouvernement se mobilise de façon spectaculaire et sorte un projet de loi – quand ce n'est pas une loi déjà ficelée – pour assurer un « risque zéro », la défense des victimes, la réhabilitation d'un ordre toujours gravement menacé. Cette posture se traduit par une véritable inflation de lois, toutes plus répressives les unes que les autres ; elle consolide l'idée que le risque est partout et que, chacun étant un suspect a priori, tous les citoyens sont à surveiller de près... Dans cette logique l'État de droit se dilue dangereusement, au bénéfice d'une société de surveillance pesante pour nos libertés et inefficace face à la délinquance.

## ► POLICE ET CITOYENS : PERTE DE CONFIANCE ET MÉFIANCE

L'augmentation continue des procédures pour outrage et rébellion, la

persistance des contrôles d'identité au faciès, l'augmentation des gardes à vue témoignent d'une dérive institutionnelle inquiétante. Là où les citoyens devraient se sentir protégés, ils sont confrontés à un harcèlement davantage motivé par des objectifs statistiques que par d'authentiques soucis de sécurité. Ce harcèlement vire trop souvent à l'agression violente, non motivée, et est facilité par la mise à disposition d'armes prétendument non létales mais qui s'avèrent à l'usage très dangereuses. Les procédures pour délit d'outrage et rébellion se systématisent et il devient quasiment impossible pour les citoyens de se faire entendre face aux policiers. Le plus souvent, ils se voient condamnés lourdement, avec inscription au casier judiciaire. Cette situation engendre sentiment d'injustice chez les premiers, et totale impunité chez les seconds.

## ► PÉNALISATION CROISSANTE DES INTENTIONS ET DU MOUVEMENT SOCIAL

Cette conception toute entière tournée vers la répression s'avère sans effet majeur sur la criminalité, la délinquance ou les incivilités. Elle contribue à creuser un écart inquiétant entre populations – singulièrement les jeunes, souvent pris pour



cibles – et les forces de l'ordre. Elle conforte un contexte général d'intimidation a priori et facilite le cas échéant l'assimilation abusive de toute critique, toute expression revendicative, toute mobilisation à de la délinquance, voire à du terrorisme. On voit ainsi se multiplier des poursuites et des sanctions envers des bénévoles associatifs, des militants syndicaux ou politiques, des journalistes ; on procède à des arrestations à grand spectacle qui débouchent sur autant de fiascos judiciaires.

Parallèlement, on remet au goût du jour le délit d'intention : inutile d'avoir commis un délit, l'intention suffit pour encourir des poursuites... On réhabilite le délit d'opinion par la mise en place de procédures qui sont de nature à décourager toute expression critique. Dans ce cadre, le délit d'offense à chef d'État est lui aussi remis en vigueur...

### ► JUSTICE : UN PILOTAGE DE PLUS EN PLUS GOUVERNEMENTAL

Cette inflation sécuritaire, ce primat d'ordre pèse sur le fonctionnement même de la justice ; de plus en plus d'enquêtes se mettent en place sous la houlette du parquet, entraînant de longues procédures d'investigations policières, assorties de gardes à vue ou d'écoutes téléphoniques sans que les intéressés puissent avoir accès à leur dossier et exercer ainsi leur légitime droit à la défense. Cela peut concerner aussi bien des actes de terrorisme que des arrestations pour... avoir tagué des murs. Le poids du parquet, de plus en plus décisif, aboutit à renforcer une sorte de tutelle gouvernementale sur la justice ; elle augure mal du projet, avancé à la hussarde, de disparition du juge d'instruction.

### ► JUSTICE : IMPUNITÉ POLICIÈRE ET MULTIPLICATION DES POURSUITES

Les récentes réformes gouvernementales ont eu pour effet d'éloigner la justice des justiciables ; la réforme de la carte judiciaire a ainsi abouti à rendre les tribunaux moins accessibles, qu'il s'agisse des tribunaux de grande instance ou prud'homaux. Parallèlement, la justice, comme la police, a été soumise à des obligations de rendement, la rendant moins à l'écoute des situations concrètes, plus expéditive dans ses jugements.

### ► JUSTICE DES MINEURS, DE PLUS EN PLUS MINEURS...

En privilégiant systématiquement le répressif sur l'éducatif, le gouvernement entend modifier en profondeur le rapport de la République à la jeunesse. Au-delà des seuls délinquants ou présumés tels, c'est la jeunesse dans son ensemble qui se voit, de fait, placée en situation de suspect a priori.

D'où les mises en demeure, parfois violentes, adressées par l'exécutif au juge des enfants d'oublier son rôle de protection au profit de la seule sanction, toujours jugée trop légère. D'où également, la mise en place de nombreuses structures comme les centres fermés, alors que leur bilan est plus que contestable ; d'où la pénurie de moyens pour les mesures éducatives...

Toutes ces mesures visent à alimenter l'illusion passagère d'une reprise en main bénéfique des « bandes » et autres « jeunes voyous ». Malheureusement, ainsi qu'en témoigne le passé en France et l'état des lieux de certains pays étrangers, celles-ci sont loin de constituer des solutions mais contribuent au contraire à exacerber les problèmes.

### ► NOS PRISONS, HONTE PERSISTANTE DE LA RÉPUBLIQUE

Il est devenu banal de dire que les prisons françaises sont la honte de la République. Aujourd'hui, même les gouvernants le reconnaissent. Le nombre affolant des suicides dans les prisons, le taux important de récidive après les sorties, l'absence de politique de réinsertion sont autant de témoignages parmi d'autres d'une situation dramatiquement dégradée, dramatiquement dégradante.

Pour autant, les prisons restent la dernière roue du carrosse des pré-occupations gouvernementales ; tel responsable minimise le nombre des suicides, tel autre suggère l'usage de draps indéchirables pour éviter les pendaisons... Et pendant ce temps, la détention préventive, qui devrait être l'exception, reste la règle, alimentant la surpopulation des maisons d'arrêt et les drames qui vont avec.

**OUI**  
à une société de  
libertés,  
d'égalité sociale  
et de solidarités !

**NON**  
à une société de  
surveillance, de  
discriminations  
et d'exclusions !



## JUSTICE, POLICE : COMMENT RETISSER LES LIENS DE L'ORDRE SOCIAL

Le fonctionnement de la justice et de la police, les objectifs qui leur sont assignés, les moyens qui leur sont accordés relèvent de conceptions et de choix politiques, au sens le plus fort du terme. La façon dont l'ordre doit être assuré et la justice rendue intéresse l'ensemble des citoyens et conditionne largement la qualité de notre vivre ensemble.

C'est pourquoi il convient de rompre avec le paradigme du tout-sécuritaire. Notre pays a besoin de justice et de liberté ; ses citoyens ont besoin d'égalité et de respect, les problèmes qu'ils vivent appellent la prévention, la réparation et ultimement la répression. Il convient donc de redonner à la justice et à la police leur véritable rôle dans une démocratie, à savoir assurer à chaque citoyen le plein et entier exercice de ses droits, dans un contexte de sûreté vis-à-vis des pouvoirs publics et de sécurité au quotidien.

### POLICE : NOUVELLES MISSIONS, NOUVELLES MÉTHODES, LES VOIES DE LA LÉGITIMITÉ

La gestion militarisée de la police n'a conduit qu'à des dérives voire à des accidents d'une extrême gravité. Il faut maintenant revenir à la notion de police de proximité, au service de la population. Même s'il n'existe pas de panacée, le retour à ce que l'on a appelé en son temps les îlots est certainement un des éléments de nature à restaurer le lien rompu entre police et citoyens.

Cette redéfinition de fonction implique le respect de la Charte de la police et une vigilance accrue des instances hiérarchiques vis-à-vis de certaines routines policières telles que : contrôles d'identité au faciès, substitution immédiate de la confrontation au dialogue, menottage et gardes à vue systématiques, usage non proportionné de la force. Cela doit s'accompagner d'un renforcement de la formation professionnelle des forces de police, dimension aujourd'hui dramatiquement sous-évaluée.

La police comme institution, les policiers comme citoyens ont tout à gagner à cette restauration ; elle alimente une réelle efficacité, renouvelle un contrat de confiance avec les citoyens de nature à calmer les situations au lieu de les durcir.

### ► POUR UNE VÉRITABLE POLICE DES POLICES

Toute institution en charge d'un pouvoir tel que celui de la police doit être étroitement contrôlée. C'est théoriquement le rôle de l'Inspection générale des services, instance policière chargée de contrôler les comportements irréguliers des policiers ; mais celle-ci ne donne pas le sentiment d'être suffisamment indépendante. C'est pourquoi le renforcement des moyens et du rôle de structures indépendantes comme la Commission nationale de déontologie de la sécurité paraît particulièrement nécessaire. Ce serait à la fois un élément de contrôle, d'encadrement, et un outil de rétablissement de confiance, tant l'idée d'impunité de la police dégrade son image et sa légitimité.

### ► À LA HAUTEUR DES ATTENTES DES JUSTICIABLES

La justice doit elle aussi gagner en proximité. Proximité géographique d'abord. Des villes et des territoires sont aujourd'hui en déshérence de tribunaux, ce qui rend l'accès au droit d'autant plus compliqué et inégal. Mais cette proximité ne saurait suffire à rapprocher justice et justiciables. Cela passe à la fois par des réformes de fonctionnement, comme

celles touchant aux conditions d'un jugement équitable, assurant pleinement le contradictoire, la sérénité des débats et le respect des droits de la personne. Cela passe enfin par la mise en œuvre d'outils diversifiés – telles les maisons de droit – et de moyens permettant aux acteurs de justice – magistrats, avocats, salariés des greffes – de faire face à des audiences moins chargées, permettant à chacun des acteurs du procès d'exercer ses prérogatives.

La justice doit cesser d'être le fournisseur attiré de la surpopulation pénitentiaire ; les alternatives à l'incarcération devraient être systématiquement privilégiées par rapport aux mesures d'enfermement.

La justice des mineurs devrait être maintenue dans sa spécificité, encouragée dans sa mission de prévention et d'éducation, dotée de moyens correspondant aux besoins, qui sont réels et importants.

Enfin, les tribunaux d'exception devraient être supprimés, quels que soient les prétextes invoqués pour leur existence. D'une part parce que l'arsenal pénal est largement suffisant pour pouvoir juger en droit commun. D'autre part, parce que les tribunaux d'exception sont l'expression la plus aboutie de ce principe pervers selon lequel certains seraient « plus égaux que d'autres ».

**Venez  
en débattre  
avec nous !**



Ligue des droits de l'Homme  
[www.ldh-france.org/urgence-libertes](http://www.ldh-france.org/urgence-libertes)